

FIENNES, nom d'une terre qui formait autrefois une des douze baronnies du comté de Guines. Elle a été le berceau d'une famille connue depuis le XI^e siècle, et représentée, au commencement du XIII^e, par Guillaume, seigneur de Fienes, baron de Tingry, marié à Agnès de Dammarin, sœur de Renaud, comte de Boulogne, et de Simon, comte de Ponthieu. De cette union vint Enguerrand, seigneur de Fienes, baron de Tingry, mort vers 1264, père de Guillaume II, baron de Fienes et de Tingry, qui épousa Blanche de Brienne. Il en eut Jean, baron de Fienes et de Tingry, qui servit le roi de France dans les guerres de Flandres, en 1328, et qui épousa Isabelle de Flandre, fille de Guis de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg. De ce mariage vivrent, entre autres enfants, Robert, baron de Fienes et de Tingry, comte de Flandre, mort sans postérité, vers 1385, et Jeanne de Fienes, mariée en premiers noces à Jean de Châtillon, comte de Saint-Paul, dont elle eut une fille, Mahaud de Châtillon, héritière du comté de Fienes, son oncle. Celle-ci porta la terre de Fienes dans la maison de Luxembourg, par son mariage avec Gui de Luxembourg, comte de Ligny, Jean de Luxembourg, fils puis comte de Flandre, et de Bertrand Du comtes de Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, et l'aïeul de Thibaud de Luxembourg, auteur d'une nouvelle maison de Fienes, d'où est sorti le rameau des vicomtes de Martignes, et qui s'est éteinte dans les mâles, dans les premières années du XVI^e siècle. Francoise de Luxembourg, sœur et héritière du dernier seigneur de Fienes de cette maison, épousa Bertrand d'Égmont, comte de Flandre, Vers la fin du même siècle, elle fut acquise par la maison d'Étampes-Vaเลนay.

FIENNES (Robert, dit *Moréan* DE), comte de Brienne, tué à la bataille de Poitiers. Il défendit le pays contre les Anglais, et fut levé au commandement de la garnison de la ville de Navarre Charles le Mauvais, qu'il déposséda de Melun (1359), et contre les bandes de routiers, qu'il écrasa en Bourgogne et dans le Maine (1361-1364). Il continua dignement sa longue carrière militaire en se démettant de sa charge de comte, que son grand âge ne lui permettait plus d'exercer activement, en faveur de Bertrand Du Guesclin (1379), et mourut vers 1382 ou 1385.

FIENNES (Guillaume), lord SAY ET SLEZ, homme d'État anglais, né à Broughton (comté d'Oxford) en 1582, mort en 1662. Il contribua généreusement aux frais de la guerre que Jacques I^{er} fit dans le Palatinat, gagna la faveur de ce prince, qui le créa, en 1634, vicomte de Say et Slez, et se montra d'abord un des zèles défenseurs de la monarchie. Mais lorsque commença à éclater entre Charles I^{er} et le Parlement le conflit qui devait amener la chute de ce monarque, l'homme se joignit à Hampden et à Pym, devint un des plus acharnés adversaires de la royauté, s'opposa à toute espèce de traité entre les deux parties, et fut un des commissaires du Parlement chargé, en 1648, de se rendre à l'île de Wight pour entamer des négociations. Après la mort du roi, Fienes embrassa le parti de Cromwell, qui le nomma membre de la Chambre haute. Lorsque Charles II prit possession du trône, il nomma lord du sceau privé et grand chambellan de la maison du roi Fienes, qui n'était pourtant pas complètement étranger au mouvement juridique qui se produisit au milieu des discussions prononcées au Parlement, des écrits dirigés surtout contre les quakers. Nous citerons, notamment : *le Dessin des Ecosais dévoué* (1653, in-4°), *la Foie rendue manifeste*, etc. (1653, in-4°). Par ses grands talents, mais surtout par son air de gravité et par ses mœurs austères, Fienes avait acquis dans le peuple un grand crédit, ce qui explique pourquoi il fut recherché et ménagé par tous les gouvernements.

FIENNES (Nathaniel), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1608, mort en 1669. Il fut nommé membre du Parlement en 1640, se signala par son aversion contre le gouvernement monarchique, fut mis à la tête d'un régiment de cavalerie, puis reçut le commandement de la ville de Bristol. Ayant rendu au prince Rupert cette place qui se trouvait sans défense (1643), il passa en jugement, et ne parvint à sauver sa tête que grâce au crédit de son père. Plus tard, il prit parti pour Cromwell, qui le nomma membre du conseil, lord du sceau privé (1655), et membre de la Chambre haute. Après la restauration des Stuart, il vint dans la retraite. On a de lui quelques discours, quelques pamphlets et un écrit intitulé : *la Monarchie démontrée être la meilleure, la plus ancienne et la plus légitime des formes de gouvernement dans une contrée quelconque* (Olivier, lord Protecteur, et un comité du Parlement (1660).

FIENNES (Jean-Baptiste DE), orientaliste et diplomate français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1669, mort à Paris en 1744. Il suivit Péris de Lauroy dans le Levant en 1687, succéda successivement drogman à Alexandrie (1692) et au Grand-Caire (1695), retourna en France en 1706, succéda à Péris de Lauroy comme professeur d'arabe au Collège de France (1714), et reçut, en 1716, le titre de secrétaire-interprète du roi. En 1729, il se

rendit en Barbarie et négocia avec le gouvernement de Tripoli un traité avantageux pour la France. On a de lui plusieurs manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. Son fils, Jean-Baptiste Héli de Fienes, né à Saint-Germain-en-Laye en 1710, mort en 1767, fut envoyé en Orient avec une pension de l'Etat pour y apprendre les langues de cette région (1729). Il devint, à son retour, professeur de langues orientales au collège Louis-le-Grand, puis fut nommé secrétaire-interprète du roi (1746) et professeur d'arabe au Collège de France (1746). Fienes fut chargé de deux missions, l'une à Tunis (1742), l'autre à Tripoli (1751), pour demander satisfaction d'insultes faites au pavillon du roi, et ramena en France des ambassadeurs chargés de donner les satisfactions exigées. On a de lui une traduction française manuscrite de *l'Histoire des Indes occidentales*, et une traduction de *l'Ambassade de Dourri-Efendi*.

FIENNES (MATHOREL DE), littérateur français. V. MATHOREL.

FIENNE S. f. (flan-té — du lat. *finis*, fumier). Excrément de certains animaux : FIENNE DE POULE. FIENNE DE LOUP. LA BOUZE OU FIENNE DE VACHE est sacrée chez les Indiens. (Sainte-Beuve.) Les FIENNES DE PIGEONS et de poules forment un engrais très-efficace. (Malthus, de Dombasle.)

FIENTÉ, ÉE adj. (flan-té — rad. *fente*). Agric. Amendé par des engrais : Terrain FIENTÉ.

FIENTIER V. n. ou tr. (flan-té — rad. *fente*). En parlant des animaux. Faire ses excréments : Cet animal est *fienté*, il ne *fienté pas*. Il emmena son cheval dans le temple et *l'y tint jusqu'à ce qu'il eût fienté*. (Salentin.)

— Activ. *Fienter un cheval*, Oter le fumier de ses pieds.

FIENTEUX, EUSE adj. (flan-teux — rad. *fente*). Qui est comblé de fiente : Terrain FIENTEUX. Était FIENTEUX. Sol FIENTEUX.

FIENUS, médecin belge. V. FYENS.

FIER V. a. ou tr. (fi-à — du lat. *fidus*, qui se fie; de *fidēs*, fol, proprement bien, engagé, bandit, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplaçée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent du reste. Prend deux t de suite aux deux premiers, du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fions, que vous fies*). Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER sa vie, son honneur, son secret à son ami. FIER son argent à un dissipateur. Je lui FIERAIS volontiers tout ce que je possède.

FIER V. a. ou tr. (fi-à — du lat. *fidus*, qui se fie; de *fidēs*, fol, proprement bien, engagé, bandit, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplaçée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent du reste. Prend deux t de suite aux deux premiers, du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fions, que vous fies*). Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER sa vie, son honneur, son secret à son ami. FIER son argent à un dissipateur. Je lui FIERAIS volontiers tout ce que je possède.

C'est à qui voulez-vous desormais que je fie Les secrets de mon âme et de son ma vie ? CORNEILLE.

Se fier v. pr. Donner, mettre sa confiance : SE FIER au hasard. SE FIER à ses yeux. NE TE FIE PAS à un homme de caractère changeant. (Max. orientale.) Il vaut mieux SE FIER au courage qu'à la fortune. (Publius Syrus.) Il ne faut jamais se FIER à ceux qui manquent de probité, quels que soient leurs talents. (Washington.)

Souvent qui trop se fie aussi trop se hasarde. ROTROU.

Ma foi, sur l'aveoir, bien fou qui se fie. RACINE.

FIER-VOUS à quiconque a répandé des larmes. ARNAULT.

Ne nous fions qu'à nous, voyons tout par nos yeux. VOLTAIRE.

Souvent femme varie; Bien fol est qui s'y fie. FRANÇOIS I^{er}.

— FIER-VOUS-Y, NE VOUS-Y FIEZ PAS, CROYEZ-LE; comptez là-dessus; ne vous figurez pas cela : FIER-VOUS-Y, ce fimeur si sûr ! Devient amer quand le cerveau lui tinte. J.-B. ROUSSEAU.

... Ne vous y fiez pas, C'est un motais; il fait le bon apôtre. J.-B. ROUSSEAU.

— Syn. FIER (se), confier (se). V. CONFIER (se).

Antonymes. Se défier, se méfier, suspecter.

FIER, FIÈRE adj. (fi-à — du lat. *fidus*, qui se fie; de *fidēs*, fol, proprement bien, engagé, bandit, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplaçée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent du reste. Prend deux t de suite aux deux premiers, du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fions, que vous fies*). Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER sa vie, son honneur, son secret à son ami. FIER son argent à un dissipateur. Je lui FIERAIS volontiers tout ce que je possède.

— Syn. FIER (se), confier (se). V. CONFIER (se).

Antonymes. Se défier, se méfier, suspecter.

FIER, FIÈRE adj. (fi-à — du lat. *fidus*, qui se fie; de *fidēs*, fol, proprement bien, engagé, bandit, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplaçée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent du reste. Prend deux t de suite aux deux premiers, du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fions, que vous fies*). Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER sa vie, son honneur, son secret à son ami. FIER son argent à un dissipateur. Je lui FIERAIS volontiers tout ce que je possède.

Qui est inspiré par la fierté du caractère qui la dénote : Une réponse FIÈRE et hardie. Une démarche FIÈRE. Un regard FIÈRE. — Qui tire vanité, qui s'enorgueillit de quelque chose : Être FIÈRE de sa fortune, de sa noblesse. Le sujet est emprunté à l'histoire des Chevaliers de la Table-ronde. Les amours d'Eginhart avec Emma, fille de Charlemagne, ceux de Roland avec Florinde, fille du roi des Maures, forment le tissu du poème; la figure principale est celle de Fierabras, le frère de Florinde et l'honneur de la chevalerie de son temps. L'ouverture a un caractère énergique et sombre. La partition abonde en morceaux importants, chœurs, marches, airs et duo développés. Plusieurs fragments furent exécutés à Vienne par l'association des chanteurs viennois, sous la direction de M. Herbeck.

FIÉRASPER S. m. (fi-à-ra-sper). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, comprenant deux petites espèces, qui vivent dans la Méditerranée.

— Encycl. Ce genre de poissons malacoptérygiens, confondus autrefois avec les ophidiens, s'en distingue par l'absence de barbillons et par la petitesse de la nageoire dorsale, ainsi que par la vessie natatoire, seulement par deux osselets. Le corps est hérissé de longues épines et revêtu de petites écailles irrégulièrement semées dans l'épaisseur de la peau. On ne connaît encore que deux espèces de ce genre. L'une est le *fiérasper* imberbe, caractérisé par des dents aiguës, et l'autre est le *fiérasper* denté, qui porte à chaque mâchoire deux dents en crochet. Ces deux poissons sont assez répandus dans la Méditerranée; mais comme ils sont de trop petite taille pour offrir une ressource alimentaire, on les pêche rarement. On les confond quelquefois avec les ophidiens, sous le nom vulgaire de *donzelles*.

— Manège. Se dit d'un cheval, lorsqu'il est d'une allure dégagée, vive, gracieuse. — Chasse. Farouche, difficile à approcher : *Peux-tu aller donner de la tête à ce cerf ?* — Blas. Se dit du lion dont le poil est hérissé. Très-rare.

— Substantif. *Faire le fier*, Montrer de la fierté : *Il ne sied à personne de FAIRE LE FIER, encore moins à un homme, qui n'a pas le sou de morgue*. V. ARTABAN, héros d'un roman de La Calprenède.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIER, rivière de France (Haute-Savoie). Elle descend du mont Charvin, traverse un défilé sauvage et se jette dans le Rhône, après un cours de 15 lieues.

FIER (DÉPARTEMENT DE), formé de deux arrondissements de l'ancien département du Mont-Blanc et d'une partie de celui du Léman (traité du 30 mars 1814). Ce département a cessé d'exister en 1815.

FIÈRA (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Mantoue en 1469, mort en 1538. Il a composé quelques ouvrages qui eurent du succès : *Commentaria in artem medicinalem de Galeni* (Mantoue, 1515, in-fol.); *Cena, de herbarum virtutibus* (Mantoue, 1515, in-4°).

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

les plus illustres musiciens, et lorsqu'on connaît plus complètement ses œuvres, ce rang ne lui sera disputé par personne. En attendant, nous rapportons ce que ses compatriotes ont dit relativement à son œuvre de *Fierabras*. Le sujet est emprunté à l'histoire des Chevaliers de la Table-ronde. Les amours d'Eginhart avec Emma, fille de Charlemagne, ceux de Roland avec Florinde, fille du roi des Maures, forment le tissu du poème; la figure principale est celle de Fierabras, le frère de Florinde et l'honneur de la chevalerie de son temps. L'ouverture a un caractère énergique et sombre. La partition abonde en morceaux importants, chœurs, marches, airs et duo développés. Plusieurs fragments furent exécutés à Vienne par l'association des chanteurs viennois, sous la direction de M. Herbeck.

FIÉRASPER S. m. (fi-à-ra-sper). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, comprenant deux petites espèces, qui vivent dans la Méditerranée.

— Encycl. Ce genre de poissons malacoptérygiens, confondus autrefois avec les ophidiens, s'en distingue par l'absence de barbillons et par la petitesse de la nageoire dorsale, ainsi que par la vessie natatoire, seulement par deux osselets. Le corps est hérissé de longues épines et revêtu de petites écailles irrégulièrement semées dans l'épaisseur de la peau. On ne connaît encore que deux espèces de ce genre. L'une est le *fiérasper* imberbe, caractérisé par des dents aiguës, et l'autre est le *fiérasper* denté, qui porte à chaque mâchoire deux dents en crochet. Ces deux poissons sont assez répandus dans la Méditerranée; mais comme ils sont de trop petite taille pour offrir une ressource alimentaire, on les pêche rarement. On les confond quelquefois avec les ophidiens, sous le nom vulgaire de *donzelles*.

— Manège. Se dit d'un cheval, lorsqu'il est d'une allure dégagée, vive, gracieuse. — Chasse. Farouche, difficile à approcher : *Peux-tu aller donner de la tête à ce cerf ?* — Blas. Se dit du lion dont le poil est hérissé. Très-rare.

— Substantif. *Faire le fier*, Montrer de la fierté : *Il ne sied à personne de FAIRE LE FIER, encore moins à un homme, qui n'a pas le sou de morgue*. V. ARTABAN, héros d'un roman de La Calprenède.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIÈRE-A-BRAS S. m. (fi-à-ra-bras — L'étymologie de ce mot est fort controversée. D'un Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de *fière* de Robert Guiscard, *fière ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poème de *Fière-a-bras*, veulent dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *ferbras* et *fierebrache*. Fière-a-bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde; matamore : Parmi les querelleurs de profession, le FIÈRE-A-BRAS est un peu au-dessus du brave de profession. (St-Proper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fière-a-bras. TI. CORNEILLE.

— Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, haughty, impérieux. V. ALTIER.

— Antonymes. Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

balla à mener au prier. A quel elle, devenue douce comme un agneau, obéit, jusqu'à ce que, menée en laisse dedans la ville, elle fut arse et brûlée devant tout le peuple; victorie dit saint Romain ne voulut pas se fier à d'autres trophées que la pleine délivrance du prisonnier qui étoit condamné à mort, qui lui fut libéralement octroyée. Mais saint Ouen, son successeur, le voulant renvoyer sur lui pour immortaliser ce miracle, obtint du roi Dagobert, fils de Clotaire II, que de là en avant, les doyen, chanoines et chapitre pourraient tous les ans, au jour et feste de l'Ascension, faire congédier des prisonniers celui qui se trouveroit avoir commis le plus exécrable crime, à la charge de lever et porter la *fierte de saint Romain* en une procession solennelle qui se feroit tous les ans; en quel cas il obtiendroit une abolition générale, tant pour lui que pour ses complices, ores qu'ils ne fussent entez aux prisons.

— Pendant longtemps le privilège des chanoines s'exerça sans difficulté. Le parlement étoit prévenu, par une missive, à l'époque des Rogations, de se rendre à l'exécution de tout criminel, jusqu'à l'Ascension. Dans ce délai, le condamné étoit choisi, et le jour solennel arrivé, remission de la peine lui étoit faite par le parlement assemblé, en robe de chambre, à l'audience dans la grande salle du palais. La cérémonie religieuse suivait immédiatement. Le criminel étoit conduit, les fers aux bras, à la chapelle du saint, six heures de l'ancien palais des ducs de Normandie; il étoit vaillé la chasse et la portait processionnellement jusqu'à Notre-Dame. Là, ses fers lui étoient ôtés; après avoir reçu une sermoine et avoir dit un *Confiteor*, il étoit renvoyé au prisonnier par l'archevêque. La procession, où étoit proménée la fameuse *Gargouille*, étoit, pour ainsi dire, la procession de la ville de Rouen, une occasion de fêtes et de réjouissances.

— Cependant, peu à peu, il arriva au parlement de résister, et, du XII^e au XIII^e siècle, le privilège exorbitant de la *fierte* fut une source continuelle de dissensions entre l'Église et la magistrature. Louis XI essaya vainement de modifier cette coutume et réussit à rendre les cas *fiertables*, c'est-à-dire de créer des exceptions pour certains crimes. On parvint enfin, par un édit de 1512, à faire excepter les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité. Mais le chapitre, fidèle à la tradition, s'obstinait à toujours faire peindre les crimes les plus odieux; et, de par un soulèvement populaire, la ville de Rouen étant très-attachée à la vieille coutume, on en passa par jour, dans la matinée et dans l'après-midi, les deux-mêmes favoriser cette immunité, afin d'en faire profiter leurs créatures. Henri, d'Orléans, fils de François I^{er}, Charles, duc d'Orléans, le sollicitèrent maintes fois en faveur de gentilshommes coupables de meurtres, viols et brigandages. Charles IX lui-même en fit profiter plusieurs nobles, certains de meurtres, mais que protégeait Antoine de Navarre. Toutefois, le parlement, sans avoir égard à la lettre du roi et avant l'élection du chapitre, fit exécuter le coupable d'entre eux, mais il lui fallut mettre les autres en liberté. Enhardie par la faiblesse de Henri III, l'Église de Rouen continua, sous son règne, à n'appliquer ce privilège qu'aux plus indignes, et ce fut en vain que le parlement de Paris intervint pour faire cesser un abus si considérable. Les publicistes et les historiens ne furent pas plus heureux. Bodin, dans sa *République*, et de Thou, dans son *Histoire universelle* (LXXVIII), se plaignent vivement de ce qu'on faisait servir ce privilège à une impunité détestable et sans bornes pour tous les malfaiteurs du royaume, pour tous les crimes les plus abominables. Etienne Pasquier disait aussi « qu'il ne se pouvoit bonnement résoudre comme il se pouvoit faire qu'un si homme de bien que saint Romain produisit un effet contraire à sa sainteté, fust comme une franchise des meurtres les plus détestables. Cependant Henri IV, étant à Rouen pendant la tenue de l'assemblée des notables, signa, le 25 janvier 1597, une déclaration qui ajouta le viol aux cas non *fiertables*, et le criminel dut venir demander sa grâce lui-même, et non se faire représenter par des serviteurs ou complices; le privilège subsista tel quel sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. En 1790, un an après l'abolition des autres privilèges par l'Assemblée nationale, il fut exercé pour la dernière fois. Le ministre Dupont notitia que le chapitre de Rouen, le 30 avril 1791, la suppression de cet usage « illégal ».

— Encycl. Le vieux mot français *fierte* est exclusivement usité aujourd'hui pour désigner la chasse de saint Romain, archevêque de Rouen au VI^e siècle. Le chapitre de la cathédrale de Rouen est, jusqu'en 1701, le droit de dé. livrer un condamné à mort désigné à l'avance, ainsi que ses complices, à la condition que le criminel porterait sur ses épaules la chasse du saint Romain, et que les crimes les plus abominables, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas FIÈRETABLES.

— Encycl. Le vieux mot français *fierte* est exclusivement usité aujourd'hui pour désigner la chasse de saint Romain, archevêque de Rouen au VI^e siècle. Le chapitre de la cathédrale de Rouen est, jusqu'en 1701, le droit de dé. livrer un condamné à mort désigné à l'avance, ainsi que ses complices, à la condition que le criminel porterait sur ses épaules la chasse du saint Romain, et que les crimes les plus abominables, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas FIÈRETABLES.

— Encycl. Le vieux mot français *fierte* est exclusivement usité aujourd'hui pour désigner la chasse de saint Romain, archevêque de Rouen au VI^e siècle. Le chapitre de la cathédrale de Rouen est, jusqu'en 1701, le droit de dé. livrer un condamné à mort désigné à l'avance, ainsi que ses complices, à la condition que le criminel porterait sur ses épaules la chasse du saint